

APPENDIX "65-C"

APPENDICE «65-C»

June 7, 1983

Le 7 juin 1983

The Honourable Joan Neiman
Chairman
The Standing Senate Committee on
Legal and Constitutional Affairs
Room 387S
The Senate
Ottawa K1A 0A4

L'honorable Joan Neiman
Président
Comité sénatorial permanent des
affaires juridiques et constitutionnelles
Pièce 387S
Le Sénat
Ottawa
K1A 0A4

Dear Senator Neiman:

Re: BILL S-33—THE CANADA EVIDENCE ACT,
1982

Recently the Canadian Payments Association and the Canadian Bankers Association made submissions to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on Bill S-33 Canada Evidence Act 1982. Both these submissions raised serious concerns that financial intermediaries have with certain provisions in the draft Bill which relate to the law of evidence and business records when these records are computer based.

Trust companies are members of the Canadian Payments Association both as direct clearing members and indirect clearing members.

We have reviewed the draft Bill and we share the same concerns that had been expressed in both these submissions. The Trust Companies Association of Canada would like to take this opportunity to fully support the stance and recommendations made by both the Canadian Payments Association and the Canadian Bankers Association in their respective submissions.

Yours very truly,

W. W. Potter
President

WWP/mgp

Madame le sénateur,

Objet: PROJET DE LOI S-33—LOI FÉDÉRALE DE
1982 SUR LA PREUVE

L'Association canadienne des paiements et l'Association des banquiers canadiens ont fait parvenir, il y a peu de temps, des mémoires au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le projet de loi S-33, la Loi fédérale de 1982 sur la preuve. Les auteurs de ces rapports ont exposé de sérieuses réserves qu'émettent les intermédiaires financiers envers certaines dispositions du projet de loi qui portent sur le droit de la preuve et les dossiers des entreprises qui sont stockés dans des ordinateurs.

Les compagnies de fiducie sont des membres de l'Association canadienne des paiements qui assurent des compensations directes et indirectes.

Nous avons étudié le projet de loi et nous partageons les préoccupations des auteurs de ces deux mémoires. L'Association des compagnies de fiducie du Canada aimerait profiter de l'occasion pour appuyer pleinement la position et les recommandations de l'Association canadienne des paiements et de l'Association des banquiers canadiens.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le président
W. W. Potter